

TEXTES - Support d'étude pour le cours d'EMC sur la démocratie

Le chat, la belette et le petit lapin de Jean de La Fontaine

"Ecoutez, écrit La Harpe¹, la belette et le lapin plaidant pour un terrier ; est-il possible de mieux discuter une cause ? Tout y est en usage, coutume, autorité, droit naturel, généalogie."

Du palais d'un jeune Lapin
Dame Belette un beau matin
S'empara ; c'est une rusée.
Le Maître étant absent, ce lui fut chose aisée.
Elle porta chez lui ses pénates² un jour
Qu'il était allé faire à l'Aurore sa cour,
Parmi le thym et la rosée.
Après qu'il eut brouté, trotté, fait tous ses tours,
Janot Lapin retourne aux souterrains séjours.
La Belette avait mis le nez à la fenêtre.
Ô Dieux hospitaliers, que vois-je ici paraître ?
Dit l'animal chassé du paternel logis :
Ô là, Madame la Belette,
Que l'on déloge sans trompette³,
Ou je vais avertir tous les rats du pays.
La Dame au nez pointu répondit que la terre
Était au premier occupant.
C'était un beau sujet de guerre
Qu'un logis où lui-même il n'entraît qu'en rampant.
Et quand ce serait un Royaume
Je voudrais bien savoir, dit-elle, quelle loi
En a pour toujours fait l'octroi⁴
A Jean fils ou neveu de Pierre ou de Guillaume,
Plutôt qu'à Paul, plutôt qu'à moi.
Jean Lapin alléqua la coutume et l'usage⁵.
Ce sont, dit-il, leurs lois qui m'ont de ce logis
Rendu maître et seigneur, et qui de père en fils,
L'ont de Pierre à Simon, puis à moi Jean transmis.
Le premier occupant est-ce une loi plus sage ?
Or bien sans crier davantage,
Rapportons-nous, dit-elle, à Raminagrobis⁶.
C'était un chat vivant comme un dévot ermite,
Un chat faisant la chattemite⁷,
Un saint homme de chat, bien fourré, gros et gras,

¹ Jean-François de la Harpe (1739-1804) est un écrivain français, critique littéraire, académicien et professeur. L'un de ses livres les plus célèbres, *Lycée ou Cours de littérature*, rassemble en 18 volumes les leçons qu'il avait données pendant douze ans dans les établissements secondaires.

² Les pénates, dans la mythologie romaine étaient les divinités du foyer. Familièrement : maison, foyer.

³ que l'on se sauve rapidement. L'origine de l'expression est militaire : lever le camp sans bruit.

⁴ privilège accordé par le roi.

⁵ Il prétexte ce qui est pratiqué dans certains pays, donc la loi et la possession : il occupe effectivement son logis.

⁶ Nom utilisé déjà chez Rabelais, chez Voiture....

⁷ qui fait l'humble, le dévot, l'hypocrite, pour mieux tromper les autres (Furetière).

Arbitre expert sur tous les cas.
 Jean Lapin pour juge l'agrée.
 Les voilà tous deux arrivés
 Devant sa majesté fourrée.
 Grippeminaud⁸ leur dit : Mes enfants, approchez,
 Approchez, je suis sourd, les ans en sont la cause.
 L'un et l'autre approcha ne craignant nulle chose.
 Aussitôt qu'à portée il vit les contestants,
 Grippeminaud le bon apôtre
 Jetant des deux côtés la griffe en même temps,
 Mit les plaideurs d'accord en croquant l'un et l'autre.
 Ceci ressemble fort aux débats qu'ont parfois
 Les petits souverains se rapportant aux Rois.

- > De quelle autorité se prévaut la belette ? Et le lapin ?
- > Quelle autorité incarne le chat ?

L'allégorie de la caverne de Platon

« – Figure-toi des hommes dans une demeure souterraine, en forme de caverne, ayant sur toute sa largeur une entrée ouverte à la lumière ; ces hommes sont là depuis leur enfance, les jambes et le cou enchaînés, de sorte qu'ils ne peuvent bouger ni voir ailleurs que devant eux, la chaîne les empêchant de tourner la tête ; la lumière leur vient d'un feu allumé sur une hauteur au loin derrière eux ; entre le feu et les prisonniers passe une route élevée. Imagine que le long de cette route est construit un petit mur, pareil aux cloisons que les montreurs de marionnettes dressent devant eux, et au-dessus desquelles ils font voir leurs merveilles.

– Je vois cela, dit-il.

– Figure-toi maintenant le long de ce petit mur des hommes portant des objets de toute sorte, qui dépassent le mur, et des statuettes d'hommes et d'animaux, en pierre, en bois, et en toute espèce de matière ; naturellement, parmi ces porteurs, les uns parlent et les autres se taisent.

– Voilà, s'écria-t-il, un étrange tableau et d'étranges prisonniers.

– Ils nous ressemblent, répondis-je ; et d'abord, penses-tu que dans une telle situation ils aient jamais vu autre chose d'eux-mêmes et de leurs voisins que les ombres projetées par le feu sur la paroi de la caverne qui leur fait face ?

– Et comment ? observa-t-il, s'ils sont forcés de rester la tête immobile durant toute leur vie ?

– Et pour les objets qui défilent, n'en est-il pas de même ?

– Sans contredit.

– Si donc ils pouvaient s'entretenir ensemble ne penses-tu pas qu'ils prendraient pour des objets réels les ombres qu'ils verraient ?

– Il y a nécessité.

– Et si la paroi du fond de la prison avait un écho, chaque fois que l'un des porteurs parlerait, croiraient-il entendre autre chose que l'ombre qui passerait devant eux ?

– Non, par Zeus, dit-il.

– Assurément, repris-je, de tels hommes n'attribueront de réalité qu'aux ombres des objets fabriqués.

– C'est de toute nécessité. »

Platon, *La République*, VII, trad. R. Baccou.

La classification des constitutions dans *La République* de Platon :

⁸ archiduc des chats fourrés chez Rabelais.

	La cité idéale	La timocratie	L'oligarchie	La démocratie	La tyrannie
Nature du régime	Elitiste et communautaire	Aristocratique	Oligarchique	Populaire	Despotique
Les gouvernants	Le "roi-philosophe" Les "gardiens"	Les hommes les plus dignes	Les riches	Le plus grand nombre	Le despote
Principes d'accès au pouvoir	Le savoir La science de gouvernement	L'honneur	La richesse	Le tirage au sort	La force
Valeurs morales et principes du régime politique	-La vertu des dirigeants -La compétence -La hiérarchie -La spécialisation des classes sociales -Le bonheur et le bien commun	-Le dévouement -La moralité -La compétence -La hiérarchie	-La réussite sociale et matérielle -La hiérarchie	-La liberté -L'égalité de tous	La défense de la paix civile (ou lutte contre les désordres)
Les principaux clivages sociaux	-Les gardiens -Les guerriers -Le peuple	-Les prêtres -Les guerriers -Les producteurs	Les riches et les pauvres	Les riches et les pauvres	Le tyran et le peuple
Les principaux maux de la cité	-	Le risque : le goût croissant des élites pour les richesses	-La corruption -La hausse des inégalités -Les tensions sociales	-L'instabilité des lois -La corruption -L'incompétence des dirigeants -La manipulation des masses -Le désordre	-L'arbitraire et la violence du pouvoir
Le degré de justice	Justice parfaite	Justice	Injustice	Injustice	Injustice

Hannah Arendt : La disparition de l'autorité.

"Puisque l'autorité requiert toujours l'obéissance, on la prend souvent pour une forme de pouvoir ou de violence. Pourtant l'autorité exclut l'usage de moyens extérieurs de coercition ; là où la force est employée, l'autorité proprement dite a échoué. L'autorité, d'autre part, est incompatible avec la persuasion qui présuppose l'égalité et opère par un processus d'argumentation. Là où on a recours à des arguments, l'autorité est laissée de côté. Face à l'ordre égalitaire de la persuasion, se tient l'ordre autoritaire, qui est toujours hiérarchique. S'il faut vraiment définir l'autorité, alors ce doit être en l'opposant à la fois à la contrainte par force et à la persuasion par arguments. La relation autoritaire entre celui qui commande et celui qui obéit ne repose ni sur une raison commune, ni sur le pouvoir de celui qui commande; ce qu'ils ont en commun, c'est la hiérarchie elle-même, dont chacun reconnaît la justesse et la légitimité, et où tous deux ont d'avance leur place fixée. Ce point est historiquement important ; un aspect de notre concept de l'autorité est d'origine platonicienne, et quand Platon commença d'envisager d'introduire l'autorité dans le maniement des affaires publiques de la *polis*⁹, il savait qu'il cherchait une solution de rechange aussi bien à la méthode grecque ordinaire en matière de politique intérieure, qui était la persuasion, qu'à la manière courante de régler les affaires étrangères, qui était la force et la violence.

⁹ La *polis* (terme grec) désigne la cité, soit une communauté humaine et politique, dans l'Antiquité.

Historiquement, nous pouvons dire que la disparition de l'autorité est simplement la phase finale, quoique décisive, d'une évolution qui, pendant des siècles, a sapé principalement la religion et la tradition. De la tradition, de la religion, et de l'autorité (dont nous discuterons plus tard les liens), c'est l'autorité qui s'est démontrée l'élément le plus stable. Cependant, avec la disparition de l'autorité, le doute général de l'époque moderne a envahi également le domaine politique où les choses non seulement trouvent une expression plus radicale, mais acquièrent une réalité propre au seul domaine politique. Ce qui jusqu'à présent, peut-être, n'avait eu d'importance spirituelle que pour une minorité, est maintenant devenu l'affaire de tous. Ce n'est qu'aujourd'hui, pour ainsi dire après coup, que la disparition de la tradition et celle de la religion sont devenues des événements politiques de premier ordre".

Hannah Arendt, «Qu'est-ce que l'autorité?», *La Crise de la culture* (1968), trad. P. Lévy, Gallimard, coll. «Folio essais», 1989, p. 123-124.

> L'autorité se confond-elle avec la force ou avec la persuasion ? Pourquoi ?

> Quelles sont les conséquences politiques de la disparition de l'autorité ?

L'autorité par le passé (1). Rome ou l'autorité des anciens

"Le mot *auctoritas* dérive du verbe *augere*, « augmenter », et ce que l'autorité ou ceux qui augmentent constamment, c'est la fondation. Les hommes dotés d'autorité étaient les anciens, le Sénat ou les *patres*¹⁰, qui l'avaient obtenue par héritage et par transmission de ceux qui avaient posé les fondations pour toutes les choses à venir, les ancêtres, que les Romains appelaient pour cette raison, les *maiores*. L'autorité des vivants était toujours dérivée, dépendante des *auctores imperii Romani conditoresque*, selon la formule de Plin, de l'autorité des fondateurs, qui n'étaient plus parmi les vivants. L'autorité, au contraire du pouvoir (*potestas*), avait ses racines dans le passé, mais ce passé n'était pas moins présent dans la vie réelle de la cité que le pouvoir et la force des vivants. *Moribus antiquis res stat Romana virisque*¹¹, selon les mots d'Ennius. [...]

La tradition préservait le passé en transmettant d'une génération à la suivante le témoignage des ancêtres, qui, les premiers, avaient été les témoins et les créateurs de la fondation sacrée et l'avaient ensuite augmentée par leur autorité au fil des siècles. Aussi longtemps que cette tradition restait ininterrompue, l'autorité demeurait inviolée ; et agir sans autorité et sans tradition, sans normes et modèles admis, consacrés par le temps, sans l'aide de la sagesse des pères fondateurs, était inconcevable".

Hannah Arendt, «Qu'est-ce que l'autorité?», *La Crise de la culture* (1968), trad. P. Lévy, Gallimard, coll. «Folio essais», 1989, p. 160-161 et 163.

L'autorité par le passé (2). Les sociétés sans Etat.

"Je tenais là, tout simplement, la nature essentielle du pouvoir politique chez les Indiens, la relation réelle entre la tribu et son chef. En tant que leader des Aché, Jyvkugi devait parler, c'était cela qu'ils attendaient de lui et c'est à cette attente qu'il répondait en allant, de tapy en tapy, « informer » les gens. Pour la première fois, je pouvais observer directement, car elle fonctionnait, transparente, sous mes yeux, l'institution politique des Indiens. Un chef n'est point pour eux un homme qui domine les autres, un homme qui donne des ordres et à qui l'on obéit ; aucun Indien n'accepterait cela, et la plupart des tribus sud-américaines ont préféré choisir la mort et la disparition plutôt que de supporter l'oppression des Blancs. Les Guayaki, voués à la même philosophie politique « sauvage », séparaient radicalement le pouvoir et la violence : pour prouver qu'il était digne d'être chef, Jyvkugi devait

¹⁰ Les *patres*, non donné à l'aristocratie des patriciens, les classes supérieures à Rome. Les *patres* revendiquaient une généalogie qui les reliait aux premiers compagnons de Romulus, soit à la fondation de la cité.

¹¹ "La puissance de Rome repose sur l'antiquité de ses mœurs et sur la vaillance de ses hommes".

démontrer qu'à la différence du Paraguayen¹², il n'exerçait pas son autorité moyennant la coercition, mais qu'au contraire il la déployait dans ce qui est le plus opposé à la violence, dans l'élément du discours, dans la parole."

Pierre Clastres, *Chronique des indiens Guayaki*, 1972.

L'affirmation de la monarchie absolue : le principe de souveraineté

« I, 1. La république est un droit gouvernement de plusieurs ménages et de ce qui leur est commun, avec puissance souveraine [...] Tout ainsi que le navire n'est plus que bois sans forme de vaisseau, quand la quille, la poupe et le tillac sont ôtés, aussi la République sans puissance souveraine qui unit tous les membres et partie d'icelle et tous les ménages et collèges en un corps n'est plus République [...]. — 9. La souveraineté est la puissance absolue et perpétuelle d'une République [...], elle n'a d'autre condition que la loi de Dieu et de la nature ne commande. Il faut que ceux-là qui sont souverains ne soient aucunement sujets au commandement d'autrui et qu'ils puissent donner loi aux sujets et casser ou anéantir les lois inutiles pour en faire d'autres, ce que ne peut faire celui qui est sujet aux lois ou à ceux qui ont commandement sur lui. C'est pourquoi la loi dit que le prince est absous de la puissance des lois et ce mot de loi emporte aussi en latin le commandement de celui qui a la souveraineté [...]. Aussi voyons-nous à la fin des édits et ordonnances ces mots : " Car tel est notre plaisir ", pour faire entendre que les lois du prince souverain, ores qu'elles fussent fondées en bonnes et vives raisons, néanmoins qu'elles ne dépendent que de sa pure et franche volonté [...]. Quant aux lois qui concernent l'état du royaume et l'établissement de celui-ci, d'autant qu'elles sont annexées et unies avec la couronne, le Prince n'y peut déroger, comme est la Loi salique, et quoi qu'il fasse, toujours le successeur peut casser ce qui aura été fait au préjudice des lois royales [...]. — 11. La première marque du prince souverain, c'est la puissance de donner loi à tous en général et à chacun en particulier, qui est incommunicable aux sujets [...]. Sous cette même puissance de donner et casser la loi sont compris tous les autres droits et marques de souveraineté [...], comme décerner la guerre ou faire la paix, connaître en dernier ressort des jugements de tous magistrats, instituer et destituer les plus grands officiers, imposer ou exempter les sujets de charges et subsides, octroyer grâces et dispenses contre la rigueur des lois, hausser ou baisser le titre, valeur et pied des monnaies [...]. — II, 1. Puisque nous avons parlé de la souveraineté et des marques et droits de celle-ci, il faut voir en toute République ceux qui tiennent la souveraineté pour juger quel est l'État [...]. Il n'y a que trois États ou trois sortes de République, à savoir la monarchie, l'aristocratie et la démocratie : la monarchie s'appelle quand un seul a la souveraineté [...] et que le reste du peuple n'y a que voir ; la démocratie ou l'état populaire, quand tout le peuple ou la plupart de celui-ci en corps a la puissance souveraine ; l'aristocratie, quand la moindre partie du peuple a la souveraineté en corps et donne loi au reste du peuple [...]. — 2. Nous avons dit que la monarchie est une sorte de République en laquelle la souveraineté absolue gît en un seul Prince [...] ; toute monarchie est seigneuriale ou royale ou tyrannique [...] La monarchie royale ou légitime est celle où les sujets obéissent aux lois du monarque et le monarque aux lois de la nature, demeurant la liberté naturelle et la propriété des biens aux sujets. La monarchie seigneuriale est celle où le prince est fait seigneur des biens et des personnes par le droit des armes et de bonne guerre, gouvernant ses sujets comme le père de famille ses esclaves. La monarchie tyrannique est celle où le monarque, méprisant les lois de nature, abuse des personnes libres comme d'esclaves et des biens des sujets comme des siens... ».

Jean Bodin, *Les six livres de la République* (1576), (éd. Lyon, 1593, texte adapté).

La querelle des Anciens et des Modernes.

Le lundi 27 janvier 1687, Charles Perrault présente à l'Académie française son poème « Le siècle de Louis le Grand » pour célébrer l'heureuse guérison du roi Louis XIV. Perrault récuse l'idéal antique et fait l'éloge du siècle de Louis XIV, qu'il affirme supérieur à celui d'Auguste.

¹² Le Paraguayen désigne ici l'habitant de ce pays, le Paraguay, qui vit dans le cadre d'une société moderne, en dehors de tout cadre tribal, avec des institutions étatiques, selon le modèle politique de l'Etat-nation.

“La belle antiquité fut toujours vénérable ;
Mais je ne crus jamais qu'elle fût adorable.
Je vois les anciens, sans plier les genoux ;
Ils sont grands, il est vrai, mais hommes comme nous ;
Et l'on peut comparer, sans craindre d'Être injuste,
Le siècle de Louis au beau siècle d'Auguste.

(...)

Platon, qui fut divin du temps de nos aïeux,
Commence à devenir quelquefois ennuyeux

(...)

Chacun sait le décri¹³ du fameux Aristote,
En physique moins sûr qu'en histoire Hérodote”

Charles Perrault, *Le Siècle de Louis-le-Grand* (1687)

L'art de gouverner

«Il n'est pas bien nécessaire qu'un prince possède toutes les bonnes qualités, mais il l'est qu'il paraisse les avoir. J'ose même dire que, s'il les avait effectivement, et s'il les montrait toujours dans sa conduite, elles pourraient lui nuire, au lieu qu'il lui est toujours utile d'en avoir l'apparence. Il lui est toujours bon, par exemple, de paraître clément, fidèle, humain, religieux, sincère [...] On doit bien comprendre qu'un prince, et surtout un prince nouveau [...] est souvent obligé, pour maintenir l'Etat, d'agir contre l'humanité, contre la charité, contre la religion même. Il faut donc qu'il ait l'esprit assez flexible pour se tourner à toutes choses, selon que le vent et les accidents de la fortune le commandent ; il faut que, tant qu'il le peut, il ne s'écarte pas de la voie du bien, mais qu'au besoin il sache entrer dans celle du mal [...]

Au surplus, dans les actions des hommes et surtout des princes, qui ne peuvent être scrutées devant un tribunal, ce que l'on considère c'est le résultat. Que le prince songe donc uniquement à conserver sa vie et son État; s'il y réussit, tous les moyens qu'il aura pris seront jugés honorables et loués par tout le monde; le vulgaire est toujours séduit par l'apparence et par l'événement; et le vulgaire ne fait-il pas le monde ?»

Machiavel, *Le Prince*, ch. XVIII (1513)

- > **Qu'est-ce qui doit toujours guider l'action du Prince ?**
- > **Un prince doit-il nécessairement être vertueux pour bien diriger l'Etat ?**
- > **Expliquez l'utilité pour un prince d'avoir l'apparence de la vertu.**
- > **Montrez la double nature du prince.**

Un texte de Hobbes (*Léviathan*)

Un texte de Locke ?

Régénérer le peuple

¹³ Décri : Perte de popularité, de prestige.

En 1793, durant la Révolution française, plusieurs projets d'éducation des enfants émergent afin de forger le peuple nouveau pour le régime républicain qui vient d'être proclamé un an plus tôt. Voici un de ces projets rédigé par le député Le Peletier de Saint Fargeau, et présenté à la Convention (il ne sera pas adopté, en raison des troubles politiques) :

“Tous les enfants sans distinction et sans exception seront élevés en commun, aux dépens de la République ; et que tous, sous la sainte loi de l'égalité, recevront mêmes vêtements, même nourriture, même instruction, mêmes soins. (...) Il faut la dévouer tout entière à une surveillance de tous les jours, de tous les moments. A douze ans le pli est donné.(...)”

En un mot, nous préparons, pour ainsi parler, une matière première, que nous tendons à rendre essentiellement bonne. (...) Tout le régime de vie sera invariablement réglé, tout ce qui doit composer la République, sera jeté dans un moule républicain. (...)

Ainsi se formera une race¹⁴ renouvelée, forte, laborieuse, réglée, disciplinée et qu'une barrière impénétrable aura séparée du contact impur des préjugés de notre espèce vieillie.”

Le peuple-Etat

“Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis. L'homme, Messieurs, ne s'improvise pas. La nation, comme l'individu, est l'aboutissant d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouements. Le culte des ancêtres est de tous le plus légitime ; les ancêtres nous ont faits ce que nous sommes. Un passé héroïque, des grands hommes, de la gloire (j'entends de la véritable), voilà le capital social sur lequel on assied une idée nationale. Avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent ; avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà les conditions essentielles pour être un peuple. On aime en proportion des sacrifices qu'on a consentis, des maux qu'on a soufferts. On aime la maison qu'on a bâtie et qu'on transmet. Le chant spartiate : « Nous sommes ce que vous fûtes ; nous serons ce que vous êtes » est dans sa simplicité l'hymne abrégé de toute patrie.” - **Ernest RENAN, Qu'est-ce qu'une nation? (1882)**

¹⁴ Le terme “race” doit se comprendre au sens de “peuple”. Aucune connotation raciste ne se trouve dans ce propos.